

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 septembre 2014

Etaient présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MONNIN Antoine, PONTTHUS Nathalie, ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.

Absents excusés : BERHAULT Jacques (procuration à GRASSA Martine) et MONNIN Marie-Claire (procuration à ROLET Jean-Yves).

1. Proposition achat parcelle forestière section B n°90 « Champ Loiseau » :

Mme le Maire rappelle que M. et Mme ROUSSILLON sont vendeurs de leur parcelle B 90, parcelle jouxtant des parcelles communales. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire une offre à M. et Mme ROUSSILLON et autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire si l'offre est acceptée.

2. Achat parcelle forestière section A n°21 « Montjux » :

Mme le Maire informe le Conseil que la proposition de 800 € faite à Mme BARTHOD-MALLAT pour l'achat de la parcelle A 21 a été acceptée.

3. Remplacement porte de l'école :

Mme le Maire présente le devis de la SARL GIRARD pour le remplacement de la porte de l'école d'un montant de 968.40 € TTC. Accord à l'unanimité pour changer la porte.

Une demande sera faite à la CCA 800 pour savoir si elle prend en charge 50% du montant.

4. Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI CCA800 :

Mme le Maire informe les conseillers des pouvoirs de police spéciale qui peuvent être transférés au Président de la CCA800 : réglementation de l'assainissement, réglementation de la collecte des déchets ménagers, stationnement des résidences mobiles des gens du voyages, circulation et stationnement sur l'ensemble des voies communales et intercommunales, établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement.

La CCA800 a déjà la compétence pour l'assainissement non collectif (SPANC) et la collecte des déchets ménagers. La Commune souhaite garder les autres pouvoirs de police.

5. Questions diverses :

- Samedi 20 septembre : balade nocturne organisée par la commission animation à l'occasion « du Jour de la Nuit », rendez-vous à 19h45 sur la place de la Mairie.
- Vendredi 26 septembre : 20h à la salle des fêtes, la commission animation vous attend afin de discuter et débattre sur les animations à mettre en place au village.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 09 septembre 2014, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 09 septembre 2014

Le Maire,
Martine GRASSA.